

Réglementation spécifique

CETTE RÉGLEMENTATION DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE COMMUNIQUÉE AUX ARTISTES/CRÉATEURS PRÉSÉLECTIONNÉS PAR LEUR ÉTAT OU GOUVERNEMENT.

Chaque concours de création est régi par les règlements techniques établis par le CIJF.



CRÉATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rappel et contexte

Le concours de création pour le développement durable, au titre des concours de création, a été introduit pour la première fois au programme officiel de la 7^e édition des Jeux de la Francophonie France/Nice 2013.

Le concours de création pour le développement durable est inscrit à la programmation officielle des VIII^{es} Jeux de la Francophonie, Côte d'Ivoire/Abidjan 2017.

Réglementation et principes de sélection pour l'édition Côte d'Ivoire/Abidjan 2017

Réglementation

Le concours de création pour le développement durable des VIII^{es} Jeux de la Francophonie est organisé selon la réglementation édictée par le CIJF.

Ce concours opposera 20 créateurs/innovateurs sélectionnés (individus ou groupes), hommes ou femmes, âgés de 18 à 35 ans, à la date du concours, pour chacune des épreuves. Chaque groupe ne pourra être constitué de plus de trois (3) personnes, de 18 à 35 ans à la date du concours.

L'organisation du concours est placée sous la responsabilité technique du Président du jury « Création pour le développement durable » désigné par le CIJF et en concertation avec l'IFDD.

Présélections et sélections

3 groupes de créateurs/innovateurs (ou individu) sont présélectionnés par l'État ou gouvernement dans une liste établie par ce dernier. Un pré-classement est établi par un comité d'experts régional constitué par la Direction du CIJF et l'IFDD.

Le classement puis la sélection finale pour Côte d'Ivoire/Abidjan 2017 est faite conjointement par la Direction du CIJF et l'IFDD en présence du CNJF à partir de l'ensemble des concurrents engagés (cf. chapitre « dispositions générales »).

Le(s) créateur(s) doit (doivent) être présent(s) durant toute la durée des Jeux de la Francophonie et participer à chacune des épreuves.

Règles du concours de création pour le développement durable

Les créations pour le développement durable au titre de ce concours devront porter sur des projets innovants d'entrepreneuriat en faveur du développement durable et créateurs d'emplois verts. Les emplois verts sont définis comme des emplois dans l'agriculture, l'industrie, les services et l'administration qui contribuent à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement. Ils contribuent à diminuer la consommation d'énergie, de matières premières et d'eau grâce à des stratégies d'amélioration du rendement, à réduire les émissions de carbone dans l'économie, à minimiser ou à éviter totalement toutes les formes de déchets et de pollution et à protéger et restaurer les écosystèmes et la biodiversité.

Les créations présentées au concours seront présentées sous forme de projet de création d'entreprise, incluant un modèle simple de plan d'affaires, argumenté et accompagnés de supports visuels.

Ils pourront être présentés avec ou sans produit matériel breveté : invention, prototype.

Les créations devront être créées durant la période de 24 mois précédant les Jeux.

Les créations ne doivent pas avoir été déjà récompensées dans le cadre d'un concours international.

| Genre | Création pour le développement durable |
|-----------------------------|--|
| Conditions de participation | <ul style="list-style-type: none"> • Le groupe de créateurs/innovateurs est composé de trois personnes maximum. <p>Le concours se déroulera en deux temps :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Animation du kiosque d'information et d'échanges, présentation du projet au grand public. Chaque équipe participante devra animer un kiosque d'informations et d'échanges sur son projet. Chaque équipe bénéficierait d'un espace de 10 m², dont elle sera responsable d'aménager à sa guise. Le jury établira une liste des 5 meilleurs projets qui accéderont à la finale. 2. Les 5 meilleures équipes s'affronteront dans une finale où chaque équipe disposerait de 10 minutes pour effectuer une présentation dynamique et originale de son projet de création entrepreneuriale pour le développement durable, devant jury et devant public. <p>Cette présentation aura le double objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communiquer, sensibiliser, et faire un plaidoyer en faveur du développement durable. Les candidats seront notamment invités à expliquer quels sont les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et culturels, propres au pays d'origine du candidat, soulevés ou traités par le projet entrepreneurial ; - convaincre le jury que le projet entrepreneurial est innovant, économiquement viable, socialement décent, et qu'il contribue à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement, dans le respect de la diversité culturelle. <p>Cette présentation devra se démarquer par son originalité, et pourra prendre la forme d'une présentation orale accompagnée de supports visuels, photos, vidéo, ou d'une prestation artistique (conte, chant, danse, musique, etc.).</p> <p>Le candidat, ou groupe, pourra bénéficier d'un accompagnateur. L'accompagnateur ne pourra en aucun moment intervenir lors des présentations notées par le jury, que ce soit durant la phase d'animation du kiosque d'information et d'échanges, ou lors de la finale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les créations/innovations présentées devront être proches ou identiques à celles présentées lors des présélections et sélections. • Les créations/innovations devront être présentées exclusivement en français et devront respecter la thématique imposée suivante : « Création et innovation pour le développement durable ». • Les créations/innovations présentées ne devront en aucun cas être une copie (en totalité ou partiellement) d'une œuvre, projet ou création déjà existante ou réalisée par un tiers. • Le groupe de créateurs/innovateurs ne peut présenter qu'une seule et unique création/innovation/projet. • Les créations/innovations devront être accompagnées d'une présentation projetée sur écran (PowerPoint ou clip audiovisuel) ou présentées sur un document écrit (transcrit sur un tableau lors des Jeux) mettant en lumière l'aspect pratique et utile du projet ainsi que le potentiel et la stratégie de développement/distribution au regard du public cible. • Le groupe de créateurs/innovateurs doit joindre au formulaire d'inscription (au moment des sélections) son curriculum vitae et un dossier étoffé et cohérent, révélateur de sa production et expliquant sa démarche. Le produit de création/innovation devra être présenté aux jurys régionaux lors des phases de présélections. La création devra nécessairement être accompagnée d'une présentation numérique (PowerPoint ou clip vidéo) ou papier (écrit) mettant en lumière l'aspect pratique et utile du produit ainsi que le potentiel et la stratégie de développement/distribution au regard du public cible. • Le projet de création/innovation doit parvenir deux mois avant l'ouverture des Jeux (21 mai 2017), accompagné d'une présentation projetée sur écran (PowerPoint ou clip vidéo) ou présentée sur un document écrit (transcrit sur un tableau lors des Jeux) mettant en lumière l'aspect pratique et utile du produit ainsi que le potentiel et la stratégie de développement/distribution au regard du public cible. Dans le cas où le projet d'entrepreneuriat pour le développement durable est basé sur une innovation technique, le CIJF encourage fortement le candidat ou le groupe à se munir d'un brevet. • NB : la création/innovation ne sera dévoilée au grand public qu'au moment des Jeux par le groupe (ou individu) candidat participant. • Volume maximum : le matériel de présentation du projet ainsi que le produit de création/innovation doit être contenu dans un caisson d'un volume maximal de 3 m³. |

| Genre | Création pour le développement durable |
|-------------|---|
| Récompenses | Les créateurs ou groupes lauréats reçoivent, dans l'ordre, la médaille d'or, d'argent et de bronze. |
| Atelier | <ul style="list-style-type: none"> • Atelier/création, atelier/projets. • Atelier/animation, atelier/spectacle, conférences, démonstrations. • Toutes autres propositions peuvent figurer dans ce programme d'animation. Les modalités sont établies en accord entre le CNJF et le CIJF. • Les artistes sélectionnés sont tenus de participer aux programmes d'animation et aux ateliers prévus dans leur spécificité. Ils peuvent être appelés éventuellement à prêter leur concours à titre gracieux pour des manifestations exceptionnelles organisées dans le cadre des Jeux. |

Conditions matérielles et techniques requises au niveau du cahier des charges

Le CIJF et le CNJF se réservent le droit de la programmation du concours. Celui-ci est public.

Les créations seront présentées devant un jury et feront l'objet d'une exposition dans un lieu adapté pendant toute la durée des Jeux, dans des conditions de mise en place professionnelles afin que les créations soient valorisées de façon optimale.

Le CNJF mettra à disposition des créateurs des supports adaptés à leur présentation :

- stand de 10 m²,
- ordinateur avec écran et vidéoprojecteur,
- tableau de présentation écrite.

Le CNJF se réserve la responsabilité de l'agencement. Il se charge de la réception et de l'assurance de la création/innovation dès l'arrivée sur le site des Jeux jusqu'à son départ.

Le transport et l'assurance de la création jusqu'au site des Jeux et retour sont à la charge de l'État ou gouvernement participant. Ce dernier doit garantir l'arrivée de la création sur le site deux mois au moins avant le début des Jeux (21 mai 2017).

Le CNJF communique les formalités de douane au plus tard 6 mois avant le début des Jeux.

Le créateur ou un représentant officiel de la délégation, dûment mandaté, doit être présent au moment de l'emballage de réexpédition et participer à l'emballage afin d'éviter toute contestation.

Les Lauréats devront autoriser le CIJF et le CNJF à communiquer sur les projets ; les présentations des projets des Lauréats pourront être visualisables sur les sites internet du CIJF et du CNJF.

Jury et critères d'évaluation

Le jury est constitué de cinq personnalités de nationalités différentes, issues du milieu du développement durable.

Les critères d'appréciation généraux sont basés sur :

- la pertinence du projet présenté en rapport avec le développement durable ;
- le respect de la thématique retenue ;
- le degré d'innovation technologique, scientifique, économique ou social ;
- la qualité des présentations (structure, matériel/technologie utilisé(e), motivation/vision, expression orale...);
- la rentabilité socio-économique du produit (ou son potentiel) ;
- la création d'emplois verts et/ou le degré de plus-value en termes de développement de façon durable.

Des critères d'appréciation spécifiques sont basés sur le pointage des projets qui portera sur les deux parties du concours, le kiosque d'information et d'échanges et la présentation finale, selon une pondération à définir.

La grille de pointage serait basée sur la « Grille d'analyse au développement durable », développée par la Francophonie et la Chaire en Éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi.
<http://ecoconseil.uqac.ca/outils/>

Ateliers et stands d'exposition

Les ateliers sont conçus pour être des lieux de convivialité, de rencontres, d'échanges privilégiés entre les créateurs, entre les concurrents, les culturels et sportifs, et entre ceux-ci et le public.

Des stands d'exposition seront mis à la disposition de chaque créateur/innovateur afin de présenter son projet au public et mettre en valeur son produit. Chaque stand comprendra chaise, table, panneau, écran... au niveau du Village des partenaires.

Prix :

- 1^{er} prix : Médaille d'or
- 2^e prix : Médaille d'argent
- 3^e prix : Médaille de bronze

Des partenaires techniques et financiers pourraient être mobilisés pour des bourses pour accompagner l'équipe lauréate dans la réalisation de son plan d'affaire ou le démarrage de son activité.